



Citation direct qu'avec les plaintes pour non représentation d'enfant

Par **Annaha**, le **20/11/2022 à 15:51**

BONJOUR

Je veux un conseil juridique sans avocat il n est possible de faire une citation direct pour représentation d'enfant

MERCI

CG du forum marques de politesse

Par **Marck.ESP**, le **20/11/2022 à 16:48**

Bonjour

Vous pouvez déposer une plainte auprès de la police ou la gendarmerie ou auprès du Procureur de la République.

On peut également saisir directement le tribunal, par voie de citation directe, avec l'aide de son avocat.